

maladie, par isolement ou autrement, de se pourvoir de tel certificat, sinon durant la maladie elle-même (du 18 mai, au 6 juin) du moins aussitôt après.

5° Parce que l'excuse, offerte par le dit Dolphis Guillemette,—qu'il attendait son changement de domicile pour notifier la Société, et de son droit aux bénéfices par la production d'un certificat et de tel changement de domicile—ne vaut pas suffisamment pour autoriser le Comité à faire acte d'autorité en sa faveur.

Pour ces causes et parce que les motifs de la décision en date du 27 juin dernier subsistent tels que rapportés, le Comité regrette de ne pouvoir prendre en considération l'appel de M. Dolphis Guillemette et de la Succursale de Roxton Falls.

Quant au fait suivant, à savoir: que le dit Dolphis Guillemette n'aurait pas reçu avis de la décision du 27 juin le concernant, le Sec. Trés. fait rapport que le changement de domicile et le défaut de sa nouvelle adresse qu'il avait omis de donner en même temps que tel changement ont nécessité une interruption dans l'expédition régulière de l'Echo, plus particulièrement du numéro renfermant telle décision.

Résolu que la résolution suivante soit, conformément à la Constitution et aux Règlements, soumise à l'approbation de la Société le premier dimanche de septembre prochain dans les Succursales et le dimanche suivant à St-Hyacinthe:

*A voter le premier dimanche de Septembre prochain dans les Succursales, et le dimanche suivant à St-Hyacinthe*

« Que le Comité de Régie Central soit autorisé à prêter, à la Corporation des RR. PP. Dominicains de St-Hyacinthe ou à toute autre Corporation offrant les mêmes garanties, à \$5.25 pour cent d'intérêt payable semi-annuellement et pour un laps de temps n'excédant pas dix ans, tout ce que disponible en Réserve mensuelle au moment où tel prêt sera effectué.

Tout membre, en aucun temps et pour quelque considération que ce soit, peut se retirer de la Société en signifiant par écrit, au Comité de Régie Central, son intention de ce faire et après avoir payé ce que dû par lui à la dite Société au moment de telle signification. Dans ce cas, le dit Comité de Régie sera tenu de prendre en considération et d'accepter, dès sa première séance après la signification comme susdit, la résignation de tel membre qui, dès lors, sera déchargé de toute obligation antérieure envers la Société.

La négligence, par le résignataire, d'offrir le paiement intégral de ses redevances en même temps que sa résignation, entraînera l'ajournement de celle jusqu'à parfait paiement de ses redevances et des impositions dues dans l'intervalle.

**Une découverte étrange**  
On mande de Silver Mountain, dans le Colorado, que des chercheurs d'or, traversant une vaste plaine couverte de neige, enfoncèrent soudainement

et se trouvèrent dans une caverne de huit pieds de largeur sur quarante de longueur

Ils explorèrent le lieu et découvrirent, dans une niche, le cadavre pétrifié d'un enfant. Il portait autour d'un bras un bracelet d'or.

Le cadavre pesait environ 140 livres. En le maniant, les mineurs cassèrent une orseille qu'ils emportèrent et firent analyser. Il contenait une grande quantité d'or.

On croit que le cadavre était dans la caverne depuis une certaine d'années; au lieu d'être pétrifié il était orifié.

C'est plus distingué.

—François Accolti d'Arezzo, fameux jurisconsulte du quinzième siècle avait, avec l'aide de son valet, enlevé plusieurs pièces de viande chez un boucher. Deux de ses élèves, fort suspects par d'autres tours, furent mis en prison comme auteurs de ce vol. Accolti eut beau s'en accuser lui-même; on n'en crut rien et on s'imagina que ce qu'il en faisait n'était que pour sauver ses jeunes gens.

Enfin, la chose ayant été assoupie, moyennant quelque argent qu'il en coûta aux deux prisonniers pour avoir leur liberté, Accolti donna de bonnes preuves que, lui seul, avait fait le vol, et comme on lui demandait ce qui pouvait l'y avoir porté? *Ça été, dit-il, tout exprès pour montrer de quel avantage est une réputation bien établie.*

—En wagon.  
Un monsieur tire un cigare de sa poche et se dispose à l'allumer, lorsqu'un voyageur en face de lui le prie de n'en rien faire.

—La fumée du cigare vous incommode?

—Oui, monsieur.

—Qu'à cela ne tienne, reprend le monsieur avec courtoisie.

Et il sort de son étui une énorme pipe.

**AOÛT**

Contribution mensuelle.....	40
Décès H. Péloquin .....	25
" F. Trudeau .....	25

Total à payer..... \$0.90

N. B.—De plus, les membres dépendant du Bureau Central et payant leurs cotisations à St-Hyacinthe doivent, en plus, pour juillet ou pour août le plus tard, une somme additionnelle de 15 centins formant en tout \$1.05 pour l'un des dits mois de juillet ou août.

L'Echo, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.  
H. LANGELIER, Secrétaire.  
J. A. CADOTTE, Administrateur.  
Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

**Maisons à vendre**

Une maison sur solage en pierre et mesurant 24 pieds x 30, d'un intérieur magnifique et divisé en deux logements contenant toutes les améliorations modernes. Toutes les dépendances dans un ordre parfait.

Conditions exceptionnellement avantageuses pour cause de départ du propriétaire.

S'adresser sur les lieux, no. 52 de la rue St-Antoine, en face de l'Ouvroir, à dame F. Guéville ou à J. A. Cadotte, huissier.

Au village Laprovidence, tout près le pont dit Barsalou, cette magnifique propriété [ci-devant occupée par feu M. le Shériff Adam] consistant en un terrain de 80 x 150 pds avec la maison et au es bâtisses y érigées, le tout en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

S'adresser à  
J. A. CADOTTE,  
Huissier

**LA C. M. B. A.**

Par les présentes, je nomme l'ECHO, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,  
Grand Président.

**ECHOS**

**La foudre**—Dimanche l'après-midi, pendant l'orage, la foudre est tombée dans le clos de bois avoisinant la ligue du Grand-Trois. Elle n'a causé aucun dommage qui vaille la peine d'être cité.

**St-Charles**—La foudre est tombée à St-Charles, sur la terre de M. Philippe Mesier, broyant un arbre et tuant six moutons.

**Eglise St Joseph**—On tient en ce temps-ci de nos jours pour la construction d'une église dans la paroisse de St-Joseph. Les paroissiens se divisent pour le choix du terrain.

**Excursion**—La Ph harmonique de cette ville a décidé de faire une excursion, dimanche, de St-Hyacinthe à Drummondville.

**Gare à la poste!**—Il est vraiment étonnant de voir autant d'insouciance vis-à-vis la propriété. Certaines cours et certains passages sont des foyers de peste causés par la décomposition de charbon et chiens morts. On semble se complaire dans les émanations pestifères de ces déchets et de ces corps entassés ainsi en décomposition. Dans ces temps de choléra et de maladies épidémiques surtout, la police de notre ville devrait voir afin de nous faire éviter autant que possible le fléau.

**M. Mercier**—L'on dit que la maladie dont souffre M. Mercier a pris un caractère aigu qui alarme sa famille. Il est actuellement à Tourouvre.

**En caracol**—MM. Monongshela de Beaujeu, J. MacBurnie et F. Borthiaume, tous de Montréal, étaient de passage en cette ville dimanche.—Ces jeunes sports réalisent un gigantesque itinéraire en canot. Ils partirent de Beau Landing, remontèrent jusqu'à Sorol, et de là se rendirent à Balacl par la rivière Chambly. Ils prirent ensuite les chars pour venir à St-Hyacinthe. Ils sont repartis à 8½ hrs dimanche soir pour des plages nouvelles.  
Bon voyage!

**Jos. Morin,**

(Membre de l'Union St-Joseph)  
Marchand de Chaussures  
(EN FACE DU MARCHÉ, ST HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS  
VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.  
Spécialité de chaussures fines et élégantes.

**J. O. DION,**

Commissaire de la Cour Supérieure  
COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis  
ST-HYACINTHE.

**Remèdes sauvages**

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

**J. P. Racicot,**

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1484, Rue Notre-Dame,  
MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.